



Conseil communautaire du jeudi 11 février 2016

Compte-rendu de séance

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique le jeudi 11 février 2016, à 17H30 à l'espace Kreisker de Kersaint-Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez.

Date de convocation : 03 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : quarante-cinq

Etaient présents :

GIBERGUES Bernard, FAGON Maryvonne, LE LOUARN Yann, ROQUINARC'H Jean-Yves, PERES Béatrice, CHEVALIER Christine, THEPAUT Bernard, POULNOT-MADEC Anne, GAILLARD Jean-Pierre, TREGUER Jean-François, CORRE Laurence, LAVIGNE MEAR Sandrine, GUIAVARC'H Claude, LOAEC Monique, LE POLLES Philippe, CREAC'HCADEC Marie-Annick, L'HOSTIS Pierre, ROUDAUT Anne-Thérèse, GUIZIOU Fabien, GALL Véronique, LE FLOC'H Marcel, BLEUNVEN Jean Luc, ROBIN Yannig, COUSQUER Audrey, LINCOLN Andrew, CARIOU Philippe, ROMÉY Alain, TALARMAIN Roger, SALIOU Christine, BERGOT Albert, CALVEZ Christian, BERGOT Dominique, HAVET Nadège, JEZEQUEL Loïc, TALOC Guy.

Soit 35 conseillers présents.

Hervé MARCHADOUR avait donné pouvoir à Bernard GIBERGUES, Danielle ROUE avait donné pouvoir à Yann LE LOUARN, Gwendal LE COQ avait donné pouvoir à Laurence CORRE, Laurent CHARDON avait donné pouvoir à Monique LOAEC, Marie-Thérèse RONVEL avait donné pouvoir à Jean-Luc BLEUNVEN, Marie-Pierre CABON avait donné pouvoir à Philippe CARIOU, Florence BOMAL avait donné pouvoir à Dominique BERGOT, Valérie GAUTIER avait donné pouvoir à Christian CALVEZ, Loïc GUEGANTON avait donné pouvoir à Nadège HAVET.

Soit 44 conseillers présents ou représentés.

Jean-Paul BERTOULOUX était absent.

Audrey COUSQUER a été désignée secrétaire de séance.

Sommaire :

| | |
|---|----|
| 1- Adoption du compte-rendu du conseil du 17/12/2015 et des bureaux des 07/01 et 28/01/2016 – Christian CALVEZ..... | 2 |
| 2- Avenant au contrat de territoire – Christian CALVEZ..... | 2 |
| 3- Subvention 2016 à l'Office de Tourisme du Pays des Abers – Jean-François TREGUER..... | 5 |
| 4- Approbation du compte administratif 2015 et du projet de budget 2016 de l'Office de Tourisme du Pays des Abers – Andrew LINCOLN..... | 5 |
| 5- Taxe de séjour – Modification des périodes de recouvrement – Andrew LINCOLN..... | 5 |
| 6- Projets de budgets 2016 – Jean-François TREGUER..... | 6 |
| 7- Vote des taux des impôts directs – Jean-François TREGUER..... | 11 |
| 8- Participations 2016 – Jean-François TREGUER..... | 11 |
| 9- Subvention pour l'organisation du 24 ^{ème} National Caravelle – Roger TALARMAIN..... | 12 |
| 10- Crise agricole – Motion de soutien au monde agricole – Christian CALVEZ..... | 12 |

Introduction du Président

Après un mot d'accueil et une présentation des réalisations en cours et à venir sur la commune par le Maire de Kersaint-Plabennec, Jean-Yves Roquinarc'h, le Président informe les conseillers de l'invitation faite aux agriculteurs de venir témoigner de leur situation en fin de séance avant le vote de la motion proposée en dernier point.

Il aborde ensuite l'ordre du jour et rappelle les principales décisions qui ont été prises par les bureaux communautaires des 7 et 28 janvier.

I- Adoption du compte-rendu du conseil du 17/12/2015 et des bureaux des 07/01 et 28/01/2016 – Christian CALVEZ

Le conseil adopte à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 17 décembre 2015 et donne acte au Président des comptes-rendus des bureaux des 07 et 28 janvier 2015.

2- Avenant au contrat de territoire – Christian CALVEZ

IDCC110216

D'une durée de 6 ans, les contrats de territoire ont été mis en place en 2008. Ils répondent à l'ambition de fédérer les acteurs d'un territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, autour d'une analyse partagée des forces et des faiblesses de leur territoire et d'un projet de développement concerté.

En 2014, le Conseil général a approfondi le processus en lançant les « contrats de territoire de 2^{de} génération ».

L'année 2015 est celle de la poursuite de la démarche avec la signature et la mise en œuvre opérationnelle du contrat approuvé à la séance plénière du conseil départemental de janvier et voté par le conseil de communauté le 12 février 2015.

Depuis cette date, des modifications au contrat ont été nécessaires et sont présentées ci-dessous.

A noter que les demandes d'inscription de deux projets n'y figurent pas, a priori faute de transmission dans les délais impartis.

Les deux projets concernés sont :

- 1) L'aménagement des abords du croisement rue Notre Dame (route départementale) et rue de Riverieux sur la commune de BOURG BLANC.
- 2) Le terrain synthétique de PLABENNEC (qui sera utilisé par les élèves du collège public NELSON MANDELA de la commune).

Les deux communes intéressées souhaitant engager les travaux dans les prochaines semaines, toutes les dispositions ont été prises en ce sens. Cependant l'absence de cette inscription dans l'avenant n° 2 met en péril leur réalisation. Par conséquent, un courrier a été adressé à la Présidente du Conseil Départemental pour lui demander que ces deux dossiers puissent être intégrés dans le contrat de territoire, comme prévu initialement, avec la garantie d'une participation financière du Département au titre de l'exercice 2016.

En octobre 2016, une révision générale à mi-parcours du contrat sera envisagée.

| Code action | Projet | Montant du projet | Modalités de financement | Montant plafond Cd29 |
|---------------------|--|--|---|----------------------|
| CT CCPA_DAEEL_01_01 | Mise en œuvre d'un PIG intercommunautaire relatif à l'amélioration de l'habitat privé (en lien avec CCPLCL et CCPI) MO : CCPA | | 30% d'un plafond de 60 000 € (33,50% de la subvention de 18 000€ pour le Pays des Abers) | 6 030 € |
| CT CCPA_DCSJ_01_12 | Festival « printemps des arts de la rue » MO : CCPA | | Subvention de fonctionnement en 2016 selon les critères du dispositif de soutien aux festivals soit 20% du budget artistique plafonné | 6 000 € |
| CT CCPA_DCSJ_01_15 | Création d'un complexe sportif à Mézéozen à Lannilis comportant : 1) une piste d'athlétisme, 2) un terrain synthétique et un terrain multisports MO : Commune de Lannilis | 1) 1 M € 2) 1 M € | 10 % compte tenu du caractère structurant du projet | 300 000 € |
| CT CCPA_DCSJ_01_20 | Mise en réseau des écoles de musique de la CCPA et de la CCPLCL MO : EPCC Ecole de Musique du Pays des Abers – Côte des Légendes | | Subvention de fonctionnement pour 2016 dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et conformément au schéma départemental des enseignements artistiques (aide aux postes) | 50 000 € |
| CT CCPA_DDC_01_70 | Extension de l'école publique de 2 classes + rangements + sanitaires + préau à Plouguin MO : Commune de Plouguin | 330 000 € (de dépenses subventionnables) | 10% | 60 000 € |
| CT CCPA_DPAPH_01_29 | Fonctionnement du CLIC des Abers MO : Hôpital de Lesneven | | Subvention de fonctionnement pour l'année 2016 | 37 000 € |
| CT CCPA_DCSJ_01_30 | Soutien au poste de coordination jeunesse MO : Commune de Landéda | | Subvention de fonctionnement pour 2016 sous réserve de répondre aux critères de la politique départementale | 7 650 € |
| CT CCPA_DD_02_33 | Dotations au titre des aménagements cyclables <u>Projets repérés :</u> - Aménagement de la véloroute des Abers, projet d'intérêt départemental, travaux de sécurisation de 2 carrefours en cours, itinéraire majoritairement réalisé. - Saint Pabu : aménagement d'une piste mixte - Landéda : rabattement vers la ligne car car Penn Ar Bed à Ste Marguerite - Aménagement d'une véloroute reliant Plouvien - Lanarvily - Le Drennec - Kersaint-Plabennec - Itinéraires du schéma communautaire et notamment • Plouguerneau : aménagement d'une voie verte • Plouguin : aménagement de pistes cyclables en desserte du bourg | | Dotations territoriales en déclinaison territoriale du schéma départemental vélo | 480 000 € |

| | | | | |
|---------------------|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Liaison Plouguin - Saint-Pabu en lien avec le projet Plouguin – Ploudalmézeau MO : communes | | | |
| CT CCPA_DAEEL_03_36 | Gestion des espaces naturels sensibles et de la randonnée MO : CCPA | | Subvention de fonctionnement pour 2016 | 24 829 € |
| CT CCPA_DCSJ_03_39 | Soutien Association de l'écomusée des goémoniers Soutien aux programmations culturelles et au développement des publics de l'association MO : Association | | Subvention de fonctionnement pour 2016 | 35 000 € |
| CT CCPA_DDEI_03_65 | Création d'un parcours de pêche labellisé "Famille" - commune de Bourg Blanc MO : Fédération départementale des associations Agréées de pêche et de Protection du Milieu Aquatique | | Travaux et aménagements : 15 % du montant hors taxes, plafonnés à 70 000 €. Avec un seuil de dépenses éligibles de 5000€ | 15 000 € |
| CT CCPA_DDEI_03_66 | Renouvellement de la flottille du centre nautique de Plouguerneau Maître d'ouvrage : Centre nautique de Plouguerneau | | Montant et modalités définis en fonction de la nature de l'acquisition | En fonction de la typologie des supports |

| Code action | Projet | Montant du projet | Modalités de financement | Montant plafond Cd29 |
|---------------------|--|--|---|-----------------------|
| CT CCPA_DAEEL_03_50 | Mise à l'équilibre de l'eau potable Goadec Coat Méal MO : SMBL | 343 629 € | 25 % sur 50 % du montant | 43 000€ |
| CT CCPA_DAEEL_03_51 | Mise à l'équilibre de l'eau potable troméne Landéda MO : SMBL | 362 846 € | 25 % sur 50 % du montant | 45 625 € |
| CT CCPA_DAEEL_03_52 | Mise à l'équilibre de l'eau potable Plouguin MO : SMBL | 353 974 € | 25 % sur 50 % du montant | 44 250 € |
| CT CCPA_DAEEL_03_53 | Mise à l'équilibre de l'eau potable Caëlen – Plouvien MO : SMBL | 355 960 € | 25 % sur 50 % du montant | 44 625 € |
| CT CCPA_DAEEL_03_57 | Mise à l'équilibre calco-carbonique et reminéralisation de l'usine d'eau potable de Poulloch MO : SMBL | 237 212 € | 25% sur 50 % du montant | 29 875 € |
| CT CCPA_DAEEL_03_54 | SMBL Etude patrimoniale AEP (Coat méal, Landéda, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu, Kernilis, Lannarvily, Loc Brévélair, Milizac) MO : SMBL | 126 000 € | 30% | 37 830 € |
| CT CCPA_DD_01_63 | Amélioration de la desserte de transport entre Plouguerneau et Lesneven MO : Conseil départemental | 7 500 € | 50% Conseil départemental et 50% CCPA | 3 750 € |
| CT CCPA_DDEI_03_67 | Amélioration de l'accueil dans les ports de plaisance MO : commune de Plouguerneau | 15 000 € études 100 000 € cales 7 000 € signalétique | Diagnostic préalable (N13) : 70 % plafonné à 30 000 € Aménagements (N14) : 20 % plafonné à 150 000 € | 30 000 € 100 000 € |

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 janvier dernier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet d'avenant.

3- Subvention 2016 à l'Office de Tourisme du Pays des Abers – Jean-François TREGUER

2DCC110216

Chaque année, la CCPA verse à l'office du tourisme une subvention de fonctionnement, lui donnant les moyens de mettre en œuvre ses missions sur le territoire.

En 2015, 190 470 € ont été attribués. A périmètre constant, l'office sollicite, pour 2016, une subvention de 188 000€, soit une évolution de -1,3 %.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention de 188 000 €.

4- Approbation du compte administratif 2015 et du projet de budget 2016 de l'Office de Tourisme du Pays des Abers – Andrew LINCOLN

3DCC110216

Le compte administratif 2015, approuvé par le comité directeur de l'Office de Tourisme le 27 janvier 2016, et le projet de budget 2016 de l'Office de Tourisme sont commentés en séance par le Président de l'Office de Tourisme.

L'article L 133-8 du code du tourisme stipule que :

« Le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Concernant le compte administratif 2015, le Président de l'Office de Tourisme indique que l'équilibre est assez fragile. Le solde d'exécution, légèrement négatif en fonctionnement, est lié à une baisse des ventes dans les offices, due aux mauvaises conditions climatiques durant l'été. De plus, le fonds de roulement de l'office n'est pas élevé, le report en section de fonctionnement de 26 475 € correspond environ à 1 mois et demi de fonctionnement. Enfin, l'office a de faibles besoins en matière d'investissement, ce qui permet un autofinancement par le biais des dotations aux amortissements.

Le Président de l'Office de Tourisme précise ensuite que le comité directeur n'a pas encore délibéré sur le budget, les documents transmis sont, par conséquent, des projets. Le budget 2016 se caractérise par une légère hausse en terme de dépenses. Le matériel, emporté lors des cambriolages intervenus à l'automne dernier, n'était pas totalement amorti et apparaît, par conséquent, sur la ligne « valeurs comptables des éléments d'actifs cédés » pour la somme de 7 778 €. La subvention de la CCPA représente 55% des recettes de fonctionnement, l'autre petite moitié venant de diverses sources (taxe de séjour, publicités payantes dans les publications de l'Office, ventes et commissions). L'équilibre s'effectue à travers le report de fonctionnement.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve :

- **le compte financier 2015**
- **le projet de budget 2016 de l'Office de Tourisme du Pays des Abers.**

5- Taxe de séjour – Modification des périodes de recouvrement – Andrew LINCOLN

4DCC110216

Vu la délibération du 23 juin 2004 instituant la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers fixant le versement de la taxe de séjour tous les trois mois, il apparaît que cette périodicité est trop fréquente et peu applicable particulièrement sur les mois de juillet et août.

Il est demandé de procéder aux modifications suivantes :

- Article 3 : conformément à l'article L2333 – 28 du CGCT donnant libre choix à l'organe délibérant de fixer la période de recouvrement de la taxe, la Communauté de Communes du Pays des Abers décide de fixer cette période, à sept mois, du 1^{er} avril au 31 octobre.

La taxe de séjour devra être versée par chaque logeur à la fin de cette période auprès du régisseur ou du percepteur.

Les membres du conseil, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur cette proposition de modification des périodes de recouvrement.

6- Projets de budgets 2016 – Jean-François TREGUER

5DCC110216

Etudiés lors de la commission d'administration générale du 26 janvier et présentés lors du bureau communautaire du 28 janvier dernier, les projets de budgets sont présentés et commentés en séance.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable sur ce projet lors de sa séance du 28 janvier dernier.

LE BUDGET PRINCIPAL

1) Résultats prévisionnels 2015

A) Fonctionnement

| | |
|--|--------------------|
| Excédent prévisionnel : | 3 178 000 € |
| Recettes de fonctionnement : | 13 737 000 € |
| Dépenses de fonctionnement : | 10 659 000 € |
| | |
| Excédent de fonctionnement 2015 : | 3 078 000 € |
| Excédent 2014 reporté : | 100 000 € |
| Excédent de fonctionnement cumulé | 3 178 000 € |

Ce résultat supérieur de 1 765 000 € aux prévisions s'explique de la manière suivante :

- Ecart sur dépenses : - 880 000 €
(Subventions aux budgets annexes - 350 000 €, charges à caractère général - 188 000 €, Personnel – 42 000 €, subventions – 300 000 €)

- Ecart sur Recettes : + 885 000 €
(fiscalité 675 000 €, subventions reliquats d'années antérieures + 293 000 €, autres recettes et opérations d'ordres – 83 000 €).

Ce résultat, conformément aux préconisations de la M14, devra couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation définitive sera effectuée lors de la prochaine étape budgétaire.

B) Investissement

| | |
|---|--------------------|
| Besoin de financement prévisionnel 2015 : | 2 117 000 € |
| | |
| Recettes d'investissement : | 4 803 000 € |
| Dépenses d'investissement : | 2 689 000 € |
| | |
| Excédent d'investissement 2015 : | 2 114 000 € |
| Déficit 2014 reporté : | 4 231 000 € |
| Déficit d'investissement cumulé | 2 117 000 € |

Il est à noter que sur 2015, aucun recours à l'emprunt n'a été effectué.

Compte-tenu des éléments figurant dans les deux sections, le résultat prévisionnel global de clôture pour le budget principal peut être estimé à 1 061 000 €. Celui-ci fera l'objet d'une affectation, lors d'une prochaine décision budgétaire modificative, à l'issue du vote du compte administratif.

2) Le Budget primitif 2016

Conformément aux éléments transmis lors des orientations budgétaires, le budget 2016 est un budget de transition (compétences en évolution) élaboré dans un contexte financier tendu (baisse des marges de manœuvres fiscales, baisse des dotations de l'État).

Pour 2016, le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à :

11 290 000 € en section de fonctionnement

4 820 000 € en section d'investissement

A) Les recettes de fonctionnement

Elles sont essentiellement constituées du produit de la fiscalité (72 % des recettes). Pour 2016, un produit de 8 085 000 € est attendu, soit une hausse globale de 1,13 % (+ 90 500 €) par rapport aux prévisions 2015, hors éléments exceptionnels.

Il convient de faire remarquer, que ces prévisions intègrent une baisse de la CVAE de 76 000 €, qui devrait être compensée par une hausse quasi équivalente du FPIC estimée à 70 000 €.

Les dotations et participations (2 203 000 € Etat, région...), qui représentent 20 % des recettes de fonctionnement sont réduites de 8 % par rapport à leur niveau 2015 (-202 000 €) Cette évolution est essentiellement liée à la DGF dont le montant devrait décroître de 250 000 €.

Les ventes de produits et prestations (947 000 €) recouvrent presque exclusivement les re-facturations (Personnels, carburant, fournitures.....) aux budgets annexes.

Les autres produits de gestion courante, constitués des loyers perçus, voient également leur niveau baisser de 40 000 €, compte tenu des travaux prévus pour la pépinière d'entreprise.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général : 2 042 000 € (18 % des dépenses de fonctionnement)

Elles regroupent l'ensemble des achats de fournitures (carburants, consommables techniques et administratifs) et de prestations de service (Locations, télécommunication, entretien, réparations, maintenances, études, assurances....) consommés par la communauté de communes ainsi que le versement de cotisation à des organismes partenaires (Pôle métropolitain, ADEUPA, Mission locale...) soumises au vote du Conseil Communautaire avant versements.

Globalement, les inscriptions évoluent de 1,50 % par rapport à l'exercice précédent. Sur ce chapitre le niveau de consommation des crédits pourra être fortement affecté par les études qui seront lancées concernant les bassins versants et les futurs transferts de compétences.

Les charges de personnel : 2 820 000 € (25% des dépenses de fonctionnement) :

Elles évoluent de 270 000 € par rapport au budget primitif 2015 (+10,5%) et de + 230 000 € par rapport aux dépenses votées en 2015 (Budget et décisions modificatives cumulé).

Leurs évolutions s'expliquent essentiellement par les impacts suivants :

| | |
|--|----------|
| Effet report en année pleine des recrutements 2015 | 90 000 € |
| Glissement vieillesse technicité (GVT) | 52 000 € |
| Recrutements 2016 | 68 000 € |
| Autres | 20 000 € |

Les atténuations de produits : 4 311 000 € (38 % des dépenses de fonctionnement)

Elles sont constituées des reversements de fiscalité effectués par la CCPA aux communes membres. (Attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR...). En 2016, ces dépenses seront réduites de 126 500 €, conformément à la délibération du 18 juin 2015, relative à la mise en œuvre du PLUI, prévoyant une participation des communes à la mise en œuvre du service.

Les autres charges de gestion courante : 1 049 400 € (9 % des dépenses de fonctionnement)

Ce chapitre intègre principalement les subventions et participations aux organismes partenaires de la

CCPA dont le SPAAL (490 000 €) et l'office du tourisme (188 000 €), au monde associatif (Tro bro, écoles de musiques, AAPPMA, SNSM...) ainsi qu'aux acteurs économiques (jeunes agriculteurs).

Pour 2016, les prévisions intègrent également l'aide aux équipements culturels (Armorica et Tanguy Malmanche - 25 000 € par salle en année pleine) ainsi qu'une participation pour les abers 2016. (50 000 €)

Les frais financiers : 55 600 €, ils représentent moins de 1 % des dépenses de fonctionnement (0,4%)

Vu le faible niveau d'endettement de la CCPA, le montant des frais financiers reste limité. L'inscription 2016 comprend, les intérêts relatifs aux emprunts en cours, ainsi qu'une provision pour les probables mobilisations nouvelles en cours d'exercice (Hotel de communauté – Maison du Lac)

L'autofinancement : 1 007 000 €, 9% des dépenses de fonctionnement.

Il est constitué de la dotation aux amortissements et du virement complémentaire à la section d'investissement. Compte-tenu du niveau des recettes et des dépenses prévues en section de fonctionnement, son niveau sera en retrait de 165 000 € par rapport au budget primitif 2015.

C) L'investissement : 4 820 000 €

Les dépenses :

Les inscriptions relatives aux opérations d'investissement s'élèvent à 4 262 000 €. Les plus importantes concernent les dossiers suivants :

Hôtel de communauté (Maison du Lac) : Cette opération est estimée à 2 300 000 €. Au vu des réalisations et du planning des travaux **1 100 000 €** sont inscrits sur 2016 et l'équivalent devra faire l'objet d'une inscription en 2017.

Fonds de concours : 810 000 € sont proposés. Ils viennent soutenir les investissements réalisés par les communes (médiathèque de Landéda, travaux au centre bourg de Kersaint, station d'épuration de Coat-Méal...)

Développement économique, sont prévus: 808 000€

Travaux sur la pépinière d'entreprise : 200 000 €

Très haut débit : 508 000 € (283 000 € solde tranche I, 225 000 € programme 2016/2018)

Acquisitions foncières 100 000 €

Tourisme et l'aménagement : 690 000 €

Aber-benoit : 150 000 € Bâtiments et patins de carénage

Ile vierge : 150 000 € (Etude de calibrage du projet en cours)

Vélo-route : 270 000 € Traversée de RD (Scaven, l'image, bel air) ,et signalisation

Boucles de randonnées : 50 000 € (travaux en lien avec le CD) et signalisation

Signalisation des sites touristiques : 40 000 €

Centre de voile de Landéda : 30 000 €

Logement : 190 000 € (76 000 € PIG et 104 000 € aide aux logements sociaux, logement d'urgence 10 000 €)

Environnement : 100 000 € Breizh bocage

La voirie et les équipements : 510 000 €

Diagnostic voirie : 120 000 €

Acquisition de matériel : 360 000 € (972 000 € prévus en 2015)

Extension du centre technique (Etude): 30 000 €

Divers travaux : 54 000 € (PEM Plabennec, Hôtel de communauté Penhoat)

Par ailleurs, hors opérations, 158 000 € seront affectés au remboursement de la dette communautaire.

Enfin, 400 000 € sont inscrits en dépenses et en recettes. Ces crédits concernent les subvention de l'agence de l'eau perçues par la CCPA et reversées au particuliers, au titre des travaux d'assainissement non collectif réalisés par ces derniers.

Les recettes :

Elles sont constituées par l'autofinancement (1 007 000 €), les subventions d'équipement (125 000 €) le FCTVA (361 000 €) et des produits de cessions 240 000 € (terrains de Plabennec et de Lannilis).

Afin de boucler le financement de la section d'investissement, un emprunt de 2 687 000 € est également envisagé. Pour mémoire le capital restant dû par la CCPA au 31/12/2015, tous budgets confondus se monte à 1 419 500 €. (1 295 000 € au budget principal et 124 500 € au budget annexe déchet).

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ce budget traite de l'ensemble des aspects de la filière déchet (collecte, tri, valorisation, élimination...). Il bénéficie aujourd'hui d'une stabilisation des tonnages globaux traités permettant un lissage des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, l'ensemble des efforts réalisés en matière de tri sélectif permet une valorisation croissante des sous produits, engendrant des recettes supplémentaires par rapport aux exercices antérieurs. Pour la première année, ce budget s'équilibre sans appel au financement par le budget principal.

1) Résultat prévisionnel 2015

| | |
|--|-----------|
| Excédent de fonctionnement 2015 : | 138 000 € |
| Déficit d'investissement 2016 : | 139 000 € |
| Déficit d'investissement reporté : | 61 000 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 200 000 € |

Globalement le besoin de financement de ce budget est de 62 000 €, niveau stable par rapport à l'exercice précédent. Ce solde sera repris lors de la prochaine décision modificative.

2) Prévisions 2016

En fonctionnement le budget s'équilibre à 3 737 000 €. L'essentiel des dépenses concerne les marchés de transport de traitement et de tri des déchets (2 365 000 €), les autres charges à caractère général (317 500 €) et les charges de personnel (721 000 €). Sur ce budget, l'autofinancement dégagé est estimé à 285 000 €.

Cette section est financée par les redevances (2 825 000 €) (ménages, professionnels, caravanning), les ventes de sous produits et les remboursements de frais (306 000 €) ainsi que par des subventions versées par les éco-organismes (598 000 €).

En investissement, les inscriptions sont de 999 700 € dont 730 700 € au titre du programme de déploiement des conteneurs enterrés et semi-enterrés, 50 000 € pour les d'études (audit d'optimisation, étude d'extension des surfaces de stockage), 70 000 € pour des acquisitions de matériel (bacs, conteneurs aériens, composteurs....), ainsi qu'une provision de 45 000 € pour travaux et équipements dans les déchèteries.

Le financement de ces acquisitions se fera par le biais de subventions (63 000 €), du FCTVA (134 000 €), de l'autofinancement (285 000 €), et d'un emprunt de 517 700 €.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ (BUDGET HT)

Ce budget relate l'ensemble des mouvements financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Il intègre des reports importants concernant l'exercice 2015. Pour 2016, les dépenses nouvelles suivantes sont inscrites à hauteur de 545 100 €.

| | |
|--|-----------|
| Travaux de voirie et de signalisation - Penhoat. | 391 700 € |
| Aménagement de la zone de Kerlouis | 120 000 € |
| Etude d'aménagement de Penhoat nord (mâchefer) | 16 700 € |
| Etude d'extension Penhoat | 16 700 € |

BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES DE L'ABER BENOIT (BUDGET HT)

Ce budget retrace l'ensemble de l'activité liée à la gestion de la zone de mouillage de l'Aber-Benoit.

L'exercice 2015 devrait faire apparaître un excédent de fonctionnement de 18 400 € et un déficit d'investissement cumulé de 517 000 €, qui sera reporté lors de l'affectation des résultats.

Le budget 2016 s'équilibre en fonctionnement à 151 500 €. En investissement, le budget se monte à 60 000 € dont 30 000 € de dépenses réelles permettant d'assurer le renouvellement des chaînes sur quatre ans. A ce titre, une évolution des tarifs de 5 % a été effectuée.

BUDGET ANNEXE SPANC

Ce budget retrace l'ensemble des mouvements financiers, relatifs aux contrôles de suivis et de conceptions effectués par la CCPA sur les équipements d'assainissement non collectif.

Pour 2016, la section de fonctionnement s'équilibre à 87 000 €.

Les dépenses sont composées pour les 2/3 des charges de personnel. Le solde intègre les fournitures et les prestations de service nécessaires à la réalisation des missions.

Ces prestations sont financées d'une part par la facturation à l'utilisateur (59 000 €) et par des subventions en provenance de l'agence de l'eau (28 000 €).

Suite à la présentation des différents budgets, des échanges ont lieu entre les élus. Claude Guiavarc'h souhaite avoir des précisions sur plusieurs points et notamment sur les aménagements cyclistes, sur la rénovation du Centre de Voile de l'Aber-Wrac'h (CVL), sur le contrat de territoire, où il rappelle le souhait du Département de faire avancer les dossiers et la nécessité de mettre des moyens en personnel afin de profiter des subventions. De plus, il est d'avis que la somme de 100 000 € prévue en acquisition foncière est sous-estimée.

Christian Calvez lui répond qu'en matière de personnel, il faut être vigilant. Concernant les sentiers de randonnées, la difficulté est de déterminer le rôle de chacun : le Département réalise les travaux d'aménagement, car la Littorale relève du Département, et l'entretien est assuré par la Communauté de Communes et les services municipaux. Afin de prioriser les sentiers d'intérêt communautaire, il est nécessaire de mettre place une réflexion avec les communes.

Concernant le port de l'Aber-Wrac'h, le Président rappelle que la zone est concédée à la CCI pour encore 30 ans (fin en décembre 2046) Le CVL souffre d'un vieillissement important et nécessite une mise aux normes. Une étude, menée par la CCI, a permis de favoriser la reconstruction à la rénovation, mais la CCI seule ne pourra assurer cette reconstruction. Le Président de la CCPA a donc proposé de répartir les coûts en quatre parts égales entre la CCI, la commune de Landéda, la CCPA et l'association utilisatrice. La décision reviendra au conseil de communauté ainsi qu'au conseil municipal de Landéda.

Concernant les acquisitions foncières, Jean-François Tréguer indique que la somme de 100 000 € correspond à environ 10 – 12 hectares de terrains. Si éventuellement le budget était dépassé, il serait possible de voter une décision modificative, mais c'est peu probable.

Andrew Lincoln intervient ensuite sur les déplacements doux. Concernant les déplacements à vélo, il manque encore quelques panneaux signalétiques sur la Véloroute, la mise en place devrait intervenir courant 2016. Quant à la Véloroute littorale, le tracé devrait être validé prochainement. Les communes seront ensuite conviées afin d'évoquer le financement, l'objectif étant qu'elle soit praticable pour la saison 2016. En ce qui concerne les déplacements à pied, la question de l'intérêt d'un schéma de déplacements doux sur notre territoire est d'actualité.

A la demande d'un conseiller, le vote s'effectue par budget. Les membres du conseil communautaire, un conseiller s'abstenant, adoptent le budget principal. Les budgets annexes, collecte et traitement des déchets, zones d'activités économiques, mouillages de l'Aber-Benoît et SPANC sont adoptés à l'unanimité.

7- Vote des taux des impôts directs – Jean-François TREGUER

6DCC110216

Conformément à l'article 1636B sexies du code général des impôts : « les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotées d'une fiscalité propre votent chaque année les taux de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises ». En conséquence, il convient de fixer les taux de fiscalité afférents à ces textes. Pour 2016, il est proposé de maintenir ces taux à ceux de 2015. Cette stabilité constitue un effort en faveur des contribuables du territoire qui ainsi ne subiront pas d'augmentation de la pression fiscale sur la part de la communauté.

Le produit prévisionnel inscrit au budget 2016 est de :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Taxe d'habitation : | 4 679 000 € |
| Taxe foncière sur le non bâti : | 84 000 € |
| Contribution foncière des entreprises | 1 340 000 € |

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de maintenir les taux des impôts directs de 2015, à savoir :

| | |
|--|---------------|
| Taxe d'habitation : | 10,08% |
| Foncier non bâti : | 2,02% |
| Contribution foncière des entreprises : | 23,70% |

8- Participations 2016 – Jean-François TREGUER

7DCC110216

Le tableau figurant ci-dessous présente l'ensemble des participations demandées à la communauté de communes au titre de l'exercice 2016.

| Organismes | Appels 2016 | Versements 2015 | Observations |
|--|------------------------|----------------------------|--|
| Syndicat Mixte du Pôle Aquatique Abers-Lesneven | 490 000 € | 418 483€ | Retour à un versement « normal » soit 490 000€ à provisionner pour 2016. |
| Office de Tourisme du Pays des Abers | 188 000 € | 190 470€ | |
| ADEUPa | 40 013 € | 37 071€ | 1€/habitant contre 0,93€/hbt en 2015 |
| Pôle métropolitain Pays de Brest | 95 049 € | 92 817€ | + 2 232€ soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2015 |
| Agence de développement du Pays des Abers et de la Côte des Légendes | 65 000 € | 88 085€ | Provision compte tenu de la fin programmée de l'Agence en 2016 |
| Brest Terres Océanes | 38 000€ | 18 575€ | ½ année versée en 2015 du fait du retardement de la mise en activité de BTO (01/07/2015) |
| Mission locale | 55 638 € | 55 638€ | 1,40€/habitant |

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 janvier dernier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement de ces contributions.

9- Subvention pour l'organisation du 24^{ème} National Caravelle – Roger TALARMAIN

8DCC110216

L'association AS Caravelle organise dans le Pays des Abers à Plouguerneau, en partenariat avec le club nautique, le 24^{ème} National Caravelle du 28 au 31 juillet 2016.

En 2015, cette régates s'est déroulée dans la région de Lorient et comptait une soixantaine de participants.

Le budget prévisionnel 2016 s'élève à 23 050 €.

Le conseil régional de Bretagne, le conseil départemental du Finistère ont également été sollicités afin de participer à cette organisation. Du côté des partenaires privés, le Télégramme et le Crédit Maritime ont répondu présents.

L'association AS Caravelle sollicite une participation partagée de la CCPA et de la mairie de Plouguerneau à hauteur de 5000 € (soit 2 500€ chacune).

Ces participations permettraient le financement d'un chapiteau sur le site du club nautique qui pourrait accueillir les 300 coureurs, bénévoles et invités.

La commission territoire a émis un avis favorable au soutien de cette manifestation et a également souhaité que le logo de la communauté apparaisse sur l'ensemble des supports de communication édité à l'occasion de la tenue de cet évènement (conformément aux critères de recevabilité du règlement d'attribution des subventions au titre de la promotion et de l'animation du Pays des Abers).

Le bureau communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 07 janvier dernier.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur la proposition de soutien à hauteur de 2 500 € pour la CCPA (sous réserve d'acceptation par délibération du conseil municipal de Plouguerneau d'une participation d'un même montant).

10- Crise agricole – Motion de soutien au monde agricole – Christian CALVEZ

9DCC110216

Le président suspend la séance avant l'entrée des agriculteurs, invités à venir témoigner de leurs difficultés et à échanger avec les élus de leur situation. Après avoir expliqué les causes de la crise, les agriculteurs ont notamment demandé aux élus de prendre leur responsabilité dans des domaines tels que les cantines scolaires. Un échange s'installe et plusieurs élus prennent à leur tour la parole afin de leur apporter leur soutien. Après une heure de dialogue, le Président rouvre la séance.

Suite à la crise subie par les éleveurs, le texte de la motion suivante est proposé au vote du conseil de communauté.

Le poids de l'agriculture au sein du Pays des Abers est considérable : 1098 actifs, dont 521 chefs d'exploitation ; 111 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel, pour l'essentiel dans la viande porcine et dans le lait.

Ces activités sont en crise et, lorsque ce qui constitue le socle de notre activité économique est en grave difficulté, c'est l'ensemble des activités et donc toute la vie sociale qui sont atteints et mis en péril.

Les cours du lait, du porc et de la viande bovine sont aujourd'hui à un niveau très bas, en complet décalage avec les coûts de production ; jamais sans doute l'agriculture n'a été à ce point en danger, en particulier dans les filières si importantes pour notre secteur, et jamais il n'y a eu autant de situations dramatiques dans les exploitations sur les plans humain et financier.

Les raisons de cette perte de revenus sans précédent sont complexes et dépassent le cadre de la Bretagne ou même de la France. De nombreuses solutions sont évoquées à court, moyen et long terme :

- Mesures européennes pour mettre un terme aux distorsions de concurrence,
- Restructuration nécessaire de la filière par une meilleure organisation des producteurs,

- Répartition plus équitable de la valeur ajoutée entre producteurs, industriels de la transformation et distributeurs,
- Meilleure protection des éleveurs en cas de surproduction et de baisse des prix,
- Plan de soutien aux filières,
- Aides directes en matière de charges et d'avances de trésorerie aux agriculteurs en difficulté,
- Etiquetage de l'origine des produits transformés,
- Réflexion sur des modèles (circuits courts, agriculture biologique, qualité nutritionnelle...) complémentaires ou alternatifs au modèle conventionnel de production même si celui-ci demeurera incontournable et prépondérant pendant encore de nombreuses années.

Les conséquences des baisses de revenus et le risque de la multiplication des cessations d'activités des structures familiales existantes sont désastreuses pour l'ensemble de notre économie et peuvent expliquer la colère des agriculteurs. Toutefois, même si elles sont parfois compréhensibles, les exactions et destructions provoquées par certains à l'occasion de cette crise sont condamnables et d'autant plus regrettables qu'elles sont contre-productives auprès des consommateurs et de l'ensemble de la population.

Malgré des moyens limités pour contribuer à enrayer la crise, la C.C.P.A. marque son soutien au monde agricole en pratiquant une politique de préservation du foncier (P.L.U.I., cellule foncière, travail sur la transmission...), en aidant à l'installation des jeunes, en veillant à limiter la fiscalité foncière, en promouvant les produits locaux, en participant à la reconquête de la qualité de l'eau ainsi que par bien d'autres moyens.

En cette période si difficile, le conseil de communauté du Pays des Abers affirme son soutien au monde agricole et demande que toutes les mesures soient prises pour permettre aux agriculteurs du Pays des Abers, comme le reste de la population, de bénéficier à nouveau d'un revenu décent en rapport avec l'intensité de leur travail et la qualité de leurs produits.

Les membres du conseil communautaire, un conseiller s'abstenant, adoptent la motion de soutien aux agriculteurs.

XXXXXXXXXXXXXXXXX

En l'absence de questions diverses, le Président clôt la séance à 20h30.

Le Président,

Christian CALVEZ

Les conseillers :

| PRENOM | NOM | COMMUNE | SIGNATURE |
|---------------|---------------|--------------------|--------------------------------------|
| Bernard | GIBERGUES | BOURG-BLANC | |
| Maryvonne | FAGON | BOURG-BLANC | |
| Hervé | MARCHADOUR | BOURG-BLANC | Excusé – Pouvoir à Bernard GIBERGUES |
| Jean-Paul | BERTHOULOUX | BOURG-BLANC | Absent |
| Yann | LE LOUARN | COAT-MEAL | |
| Danielle | ROUE | COAT-MEAL | Excusée – Pouvoir à Yann LE LOUARN |
| Jean-Yves | ROQUINARC'H | KERSAINT-PLABENNEC | |
| Béatrice | PERES | KERSAINT-PLABENNEC | |
| Christine | CHEVALIER | LANDEDA | |
| Bernard | THEPAUT | LANDEDA | |
| Anne | POULNOT-MADEC | LANDEDA | |
| Jean-Pierre | GAILLARD | LANDEDA | |
| Jean-François | TREGUER | LANNILIS | |
| Laurence | CORRE | LANNILIS | |
| Gwendal | LE COQ | LANNILIS | Excusé – Pouvoir à Laurence CORRE |
| Sandrine | LAVIGNE MEAR | LANNILIS | |
| Claude | GUIAVARC'H | LANNILIS | |
| Laurent | CHARDON | LE DRENNEC | Excusé – Pouvoir à Monique LOAEC |
| Monique | LOAEC | LE DRENNEC | |
| Philippe | LE POLLES | LOC-BREVALAIRE | |

| | | | |
|---------------|--------------|--------------|---------------------------------------|
| Marie-Annick | CREAC'HCADEC | PLABENNEC | |
| Pierre | L'HOSTIS | PLABENNEC | |
| Anne-Thérèse | ROUDAUT | PLABENNEC | |
| Fabien | GUIZIOU | PLABENNEC | |
| Véronique | GALL | PLABENNEC | |
| Marcel | LE FLOC'H | PLABENNEC | |
| Marie-Thérèse | RONVEL | PLABENNEC | Excusée – Pouvoir à Jean-Luc BLEUNVEN |
| Jean-Luc | BLEUNVEN | PLABENNEC | |
| Yannig | ROBIN | PLOUGUERNEAU | |
| Audrey | COUSQUER | PLOUGUERNEAU | |
| Andrew | LINCOLN | PLOUGUERNEAU | |
| Marie-Pierre | CABON | PLOUGUERNEAU | Excusée – Pouvoir à Philippe CARIOU |
| Philippe | CARIOU | PLOUGUERNEAU | |
| Alain | ROMEY | PLOUGUERNEAU | |
| Roger | TALARMAIN | PLOUGUIN | |
| Christine | SALIOU | PLOUGUIN | |
| Albert | BERGOT | PLOUGUIN | |
| Florence | BOMAL | PLOUVIEN | Excusée – Pouvoir à Dominique BERGOT |
| Dominique | BERGOT | PLOUVIEN | |
| Valérie | GAUTIER | PLOUVIEN | Excusée – Pouvoir à Christian CALVEZ |
| Loïc | GUEGANTON | SAINT-PABU | |
| Nadège | HAVET | SAINT-PABU | |
| Loïc | JEZEQUEL | SAINT-PABU | Excusé – Pouvoir à Nadège HAVET |
| Guy | TALOC | TREGLONOU | |